

*Message du Sénat*

La Conférence internationale des Nations Unies sur la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues se tiendra à Vienne, en juin prochain. Comme les députés le savent peut-être déjà, le secrétaire général de la Conférence, M. Tamar Oppenheimer, est un Canadien qui a déjà été chef de la Division des stupéfiants des Nations Unies. En outre, le Canada sera représenté à la Conférence par un ministre, ce qui témoigne de l'importance qu'y attache le gouvernement. Diverses questions seront abordées au cours de cette rencontre pluridisciplinaire, entre autres la réduction de la demande, l'implantation de cultures de remplacement, l'usage de stupéfiants à des fins médicales, la confiscation des profits liés à la drogue, le traitement et la réadaptation des toxicomanes et l'accroissement des ressources affectées à l'application des lois.

En outre, monsieur le Président, je ne saurais passer sous silence les efforts déployés par la Gendarmerie royale du Canada ainsi que d'autres services de police provinciaux et municipaux.

En effet, la GRC assure chaque année, au Collège canadien de police, une formation à des policiers venant des quatre coins du monde, et elle envoie des spécialistes dans divers pays, dont ceux du Commonwealth, afin qu'ils inculquent aux intéressés les compétences nécessaires pour combattre les divers types de crime dont il est question ici. Les responsables de l'application de la loi au Canada, notamment les membres de la GRC, collaborent étroitement avec leurs homologues d'autres pays démocratiques de l'Ouest dans la lutte contre le crime sous toutes ses formes, et surtout contre le crime organisé qui ne respecte pas les frontières. Cette lutte fait appel à des compétences spéciales et exige l'affectation de ressources importantes, ce qui présente des difficultés en période de restrictions financières.

Monsieur le Président, étant donné toutes les mesures qui sont déjà en place, je doute de l'utilité d'une commission royale d'enquête sur le crime organisé.

● (1750)

[Traduction]

**M. David Kilgour (Edmonton—Strathcona):** La motion à l'étude, à laquelle d'ailleurs je souscris d'emblée, exhorte le gouvernement à charger une commission royale d'enquêter sur le crime organisé au Canada et à inclure dans son rapport des observations sur six sujets différents, tous aussi importants, et je tiens à féliciter la députée de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson) de nous l'avoir présentée.

D'aucuns feront valoir que, comme j'ai déjà poursuivi en justice des membres du crime organisé et des trafiquants de stupéfiants, il n'était pas très difficile de me gagner à cette cause et je reconnais ma vaste expérience dans le domaine. J'estime que le gouvernement du Canada devrait envisager la question.

On a fait remarquer tout à l'heure que la création d'une commission royale risquait d'alarmer les Canadiens. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le Président, nous avons

chargé une commission royale d'enquêter sur les activités présumées illégales de la GRC et nous en avons eu dans pratique-tout tous les domaines. Pour certains il s'agit d'un sport national. Je ne pense pas que la création d'une commission pour enquêter sur le crime organisé alarmerait qui que ce soit mais qu'elle permettra plutôt d'attirer l'attention du public sur les activités du crime organisé au Canada révélées au grand jour.

Je rappelle que le comité sur le crime organisé du sénateur Kefauver au Sénat américain s'était, en 1950 et 1951, avant que vous ne veniez au monde, monsieur le Président, révélé fort utile en attirant l'attention sur la participation du crime organisé à la politique américaine. La députée de Trinity n'en a pas parlé, mais je pense que nous aimerions tous savoir, en tant que parlementaires démocratiquement élus, si le crime organisé est présent dans la vie politique à quelque niveau que ce soit dans notre pays.

La députée propose que le gouvernement examine notamment l'étendue de la présence et des activités du crime organisé au Canada, particulièrement dans des domaines comme le trafic des stupéfiants et les prêts usuraires. A titre de Canadien de l'Ouest, j'ai des statistiques qui pourraient peut-être fournir la réponse à cette question, et la commission trouverait peut-être intéressant de les étudier. Depuis six ans, me dit-on, la Colombie-Britannique enregistre des taux de délits d'agression aussi élevés sinon plus que dans n'importe lequel des 50 États américains. Le taux de meurtre à Vancouver, qui est faible par rapport à ceux des États-Unis, est maintenant trois fois supérieur à la moyenne nationale au Canada. Dans ma province de l'Alberta, tout comme en Saskatchewan et au Manitoba, l'incidence de crimes avec violence est désormais tout à fait comparable à celle qui caractérise les États de la Floride, de New York et du Maryland, qui sont les plus... mon temps est-il écoulé?

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'accorderai du temps au député la prochaine fois que nous examinerons ce projet de loi. Je crois qu'il lui reste au moins sept minutes.

\* \* \*

## MESSAGE DU SÉNAT

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui transmet un message pour l'informer qu'il a adopté, avec propositions d'amendement, le projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, et qu'il sollicite l'accord de la Chambre au sujet de ces amendements.

J'ai également l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui transmet un message pour l'informer des propositions d'amendement ainsi que des observations et des recommandations visant la modification du droit relatif aux brevets en général qui sont contenues dans le septième rapport du comité spécial du Sénat sur le projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes.